

# RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU 1 DÉCEMBRE 2018

**Présents** : Mmes : Christiane CAHUZAC, Hélène LA SALMONIE, Mrs Gérard CARREAU, Raymond GOHIER, Éric LIMOUZIN.

**Excusés ou absents** : Mmes Claire FOUNTAINE, Annick MICHAUD, Brigitte VIAUD, Mrs : Jacques BOISNARD, José CERVERA, Roland DANO, Régis DUPERRIER, François GRIMMEISEN, Brieuc PERNES

**Invités** : Mme Aurélie LAGAILLARDE, Mr, Gildas TREGOUET (absent).

## Ordre du Jour :

### - Point financier:

\* Réunion Convention d'Objectifs du 28 novembre au Conseil Régional avec Raymond.

\* Demande de participation à l'utilisation des ordinateurs portables personnels (demande de Laurence).

\* Demande de devis textiles pour les élus de la LVNA et les arbitres régionaux.

\* Harmonisation de la mise en œuvre des procédures de remboursement des déplacements sportifs.

\* Paiement en ligne pour les stages, les particuliers et les clubs en parallèle avec les virements bancaires.

### - Commission Sportive:

\* Réflexions sur la Commission Sportive Voile Légère.

\* Retour sur la réunion avec les salariés de la LVNA du 9 novembre

\* Calendrier de ligue du deuxième semestre 2019.

\* Présentation de la nouvelle Gouvernance du Sport par Raymond

### - Développement:

\* Retour sur les rencontres régionales Développement des 13, 22 et 30 novembre.

\* Information sur l'expérience AURA Sport Santé sur prescription médicale et jeunes coaches par Raymond.

\* Tenue d'un colloque Voile Scolaire les 10 et 11 décembre à la FFVoile (Hélène La Salmonie).

### - Formation:

\* Retour sur le colloque régional de Formation du 12 novembre.

\* Participation au Youth Coach Meeting à l'ENV du 19 au 21 novembre.

\* Tenue du colloque Formation les 15 et 16 décembre à la FFVoile.

### - Questions diverses

La séance se tient au siège de la Ligue à Talence. La séance est ouverte à 10h15'

Pour commencer, Raymond constate que nous ne sommes que 5 élus, donc le quorum n'est pas suffisant. Mais figure dans les statuts de la Ligue à l'article 26 « le quorum n'étant pas atteint, les délibérations du Bureau Exécutif du 1er décembre 2018 (prévu depuis le 6 octobre) ne peuvent pas être validées.

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau Exécutif de se prononcer, par retour du présent courrier électronique en application de l'article 21 du règlement intérieur de la Ligue afin de permettre son bon fonctionnement.

(En cas d'urgence appréciée par le Président de la Ligue, le Bureau Exécutif peut valablement délibérer au moyen de télécopie ou de courriers électroniques) ».

Donc Raymond a fait adresser un questionnaire par Google Form à tous les membres du BE.

Au jour du 12 décembre 10 réponses sont parvenues ( par ordre alphabétique) : Christiane CAHUZAC, Gérard CARREAU, Roland DANO, Régis DUPERIER, Claire FOUNTAINE, Raymond GOHIER, Hélène LA SALMONIE, Eric LIMOUZIN, Briec PERNES, Brigitte VIAUD.  
N'ont pas répondu : Jacques BOISNARD, José CERVERA, François GRIMMEISEN, Annick MICHAUD.

## **DECISION 1**

**Approuvez-vous le RDD du Bureau Exécutif du 6 octobre 2018 ?**

**9 oui et 1 abstention.**

## **POINT FINANCIER :**

### **DECISION 2**

**Une participation annuelle de 60 € (révisable tous les 5 ans) sera attribuée par la Ligue aux salariés n'ayant pas accepté une dotation Ligue et utilisant leur propre PC.**

**9 oui et 1 non.**

### **INFORMATION N° 1**

Demandes de subvention auprès du Conseil Régional (information et traitement des dossiers)

- Aides aux structures de Haut-niveau (PER/PE) (date limite : 15/12/18) :

\* En charge du dossier : Laurence, Maxime, David, Gildas, Claire, Raymond, François, Annik.

(Ne pas oublier pôle Nacra, Catamaran et 420)

- Convention d'Objectifs (date limite : 31/12/18)

\* En charge du dossier : Laurence, Gildas, Raymond, responsables des commissions, Aurélie, François, Annik.

➤ Les orientations :

- Prise en compte de l'équité territoriale
- Activités liées à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement durable
- Formation des bénévoles (entraîneurs, arbitres, moniteurs)
- Développement et promotion de la pratique féminine, sport santé, Handi
- Prise en compte des initiatives éducatives.

- Aide aux manifestations sportives nationales et internationales (date limite : 4 mois avant l'épreuve).  
Demande faite par la structure organisatrice de l'événement

## **Harmonisation de la mise en œuvre des procédures de remboursement des déplacements sportifs.**

Sujet récurrent – longuement débattu – décision déjà prise lors du BE du 4 avril 2018. Demande cependant un texte référence pour application. Il annule et remplace le paragraphe de la convention Club/Ligue concernant les modalités de remboursement des frais de déplacement de l'entraîneur mis à disposition de la Ligue par un Club.

### **Principe :**

**1/ Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'encadrement mandaté par la Ligue sur un stage ou une épreuve validée par la Ligue sont à la charge de l'ensemble des familles des sportifs concernées par l'événement.**

**2/ Pour favoriser la cohérence du groupe (entraîneurs / Compétiteurs) l'ensemble de l'encadrement sera hébergé selon la formule collective retenue par la Ligue.**

Mise en Œuvre : (deux mois au minimum avant le début de l'action)

- ✓ Devis établi par le coordinateur de l'action, validé par le technicien coordinateur commission sportive et par la Ligue (Coordinatrice Ligue – Président commission sportive – Trésorier – Président.)
- ✓ Diffusion de la fiche de stage comprenant l'engagement financier des familles (Liste fournie par le coordinateur de l'action) par le secrétariat sous couvert de la commission sportive
- ✓ Validation et retour des documents « familles » auprès du secrétariat de la Ligue
- ✓ Validation de la convention Club/Ligue concernant les entraîneurs de clubs retenus pour l'action. Document à établir par le secrétariat sous couvert de la commission sportive
- ✓ Facturation auprès des familles et recouvrement par le service comptable de la Ligue.

\* En charge du suivi : Laurence – David – Commission sportive – Aurélie – Annik – Raymond  
 Cette résolution devra faire l'objet d'une diffusion la plus large possible.

### **DECISION 3 –**

#### **Revalidation de la procédure :**

**9 oui et 1 abstention.**

#### Information n°2

Textile siglé LVNA

Suite aux diverses demandes (Élus CA Ligue – Corps arbitral – entraîneurs ou moniteurs en mission Ligue), une étude approfondie doit être conduite afin d'identifier les publics à cibler et le budget nécessaire.

\* En charge du dossier : Laurence – Christiane – François – Annik – Raymond

#### Information n°3

Païement en ligne au sein de la structure Ligue

Il est demandé d'établir un dossier complet concernant les modalités de paiement en ligne :

- Cahier des charges identifiant les besoins
- Étude comparative de partenaires (Awoo , HelloAsso, E-cotiz...)

Un rendez-vous est à prendre auprès de E-Cotiz (partenaire Banque Populaire) via David WASMER.

\* En charge du dossier : François – Annik

#### **POINT SPORTIF :**

Commission Kite

### **DECISION 4**

**Sur proposition d'Éric LIMOUZIN, en accord avec Patrice GUILLON et Roland DANO (Secteur basque) sous couvert d'Alexis MINARD (référént Kite à la FFVoile) validation de Claire DURAND (APC Kite et CV Arcachon) en qualité de référente Kite au sein de la Ligue.**

**10 oui**

#### Information n°4

**Commission Kite (Calendrier et sélection au France)**

Pour la saison 2018/2019 :

- Support unique : kitefoil,

- Publication d'une annexe kite au règlement sportif Ligue
- Championnat de Ligue sur 3 épreuves, (Pays Basque – Bassin d'Arcachon – Sud Charente-Maritime)
- Présence au Championnat de France

\* En charge du dossier : Responsable Commission Kite – Éric LIMOUZIN – Roland DESFORGES

### Information n°5

Coupe régionale Nouvelle Aquitaine – Banque Populaire

Lieux : Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique

Clubs supports :

- ✓ Merchers : Catamarans
- ✓ St Georges Voile : Windsurf
- ✓ Bassin Royan (Mutualisation de Moyens entre SRRoyan – La Tremblade – La Palmyre)
  - Opti – Open bic
  - Solitaires
  - Doubles
  - Handivalide
  - Open 5.7

Volonté renouvelée du Bureau Exécutif de la présence des Open 5.7 sur Royan

Epreuve de Kite décalée dans le temps à La Palmyre (date à trouver)

\* En charge du dossier : David ETIENNEY – Raymond GOHIER (Coordination générale) – Éric LIMOUZIN (Open 5.7) – Roland DESFORGES (coordinateur nautique) – Georges IKHLEF (Coordination arbitrage).

### **Procédure Organisation de stage de Ligue (Rappel)**

A la charge de la LIGUE :

- Publication d'un calendrier de stages identifiant le niveau de pratique
- Établir, si besoin, une convention Club/Ligue de mise à disposition d'entraîneurs club à raison d'un forfait de 120€/jour
- Les frais techniques
- L'organisation administrative et comptable

A la charge des FAMILLES :

- Frais d'inscription aux stages (15€/jour)
- Déplacement – hébergement – restauration de l'encadrement suivant les modalités de la décision n° 3 validées par la Ligue
- Quote-part location camion et remorque (si besoin)

Mise en œuvre : Entraîneurs référents Ligue – Commission sportive – Laurence – Aurélie – Annik

### **DECIISON 5**

**Revalidation de la procédure :**

**10 oui**

## **POINT FORMATION :**

Organisation d'un stage CQP Initiateur Voile

Afin d'équilibrer les frais de fonctionnement d'un stage CQP IV, organisé dans le secteur SUD par Gildas, il sera demandé une participation de 380 € par stagiaire.

Effectif prévisionnel : 11 stagiaires. Gildas est chargé de fournir un descriptif et un budget (recette – dépense de l'action).

### **DECISION 6**

**Validation du tarif :**

**8 oui et 2 abstentions.**

**Prochain BE le 19 janvier.** Merci de réserver cette date.

Le Président  
**Raymond GOHIER**



La Secrétaire Générale  
**Christiane CAHUZAC**

